

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 FEVRIER 2024 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Francis KLEIN, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 12 février 2024

Présents : M. Francis KLEIN – Maire, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL – Adjoint, Mme Estelle DAUL, Mme Cindy LAEMMEL, M. Jean-François MUNIER, Mme Séverine FETTER, Mme Carine MICHEL, Mme Nathalie LENGENFELDER, M. Ludovic BARTHEL, M. Denis LANG et M. Christophe NAGEL.

Absents excusés avec procurations : M. Cédric GUTHERTZ qui a donné procuration de vote à Mme Carine MICHEL, M. Michel BARTH qui a donné procuration de vote à M. Martin LAUGEL et Mme Sophie SCHERRER qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023

LOTISSEMENT THIERGARTEN – TRANCHE 4 :

- Approbation du compte administratif exercice 2023
- Approbation du compte de gestion exercice 2023
- Affectation du résultat exercice 2023 sur exercice 2024
- Approbation du budget primitif exercice 2024
- Transfert d'une partie de l'excédent vers le budget principal

- Acquisition d'un nouveau copieur pour la mairie
- Refacturation de travaux à M. Pierre-Yves BAUE
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Désignation d'un secrétaire de séance DE_2024_001

Monsieur le Maire propose que M. Martin LAUGEL soit nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE M. Martin LAUGEL secrétaire de séance.**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 DE_2024_002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023.**

LOTISSEMENT THIERGARTEN TRANCHE 4

Approbation du compte administratif du lotissement – exercice 2023 DE_2024_003

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 146 226,31 €
Recettes réalisées : 390 €
Résultat de l'exercice 2023 : - 145 836,31 €

Excédent de clôture 2022 : 397 938,83 €

Résultat de clôture exercice 2023 : 252 102,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 400 000,00 €
Recettes réalisées : 47 046,74 €
Résultat de l'exercice 2023 : - 352 953,26 €

Excédent de clôture 2022 : 352 953,26 €

Résultat de clôture exercice 2023 : 0,00 €

Sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du lotissement

Approbation du compte de gestion du lotissement – exercice 2023 DE_2024_004

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 établi par le trésorier.

Affectation du résultat exercice 2023 sur exercice 2024 DE_2024_005

Au vu du compte administratif 2023, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Vu l'excédent de 252 102,52 € de la section de fonctionnement,

- **252 102,52 € au compte 002 en recettes de fonctionnement**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'affectation du résultat telle qu'énoncée ci-dessus.**

Approbation du Budget Primitif du lotissement Thiergarten – tranche 4 exercice 2024 DE_2024_006

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2024 se résumant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	252 102,52 €	252 102,52 €
Section d'investissement	0 €	0 €

Le budget est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif 2024 tel que présenté.**

Budget lotissement Thiergarten – tranche 4 : transfert d'une partie de l'excédent vers le budget principal DE_2024_007

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux du lotissement sont terminés et qu'il ne reste plus que quelques factures à régler. De ce fait, il propose de transférer une partie de l'excédent du budget annexe lotissement vers le budget de la commune, à savoir un montant de 200 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le transfert d'une partie de l'excédent du budget annexe lotissement soit 200 000,00 € vers le budget principal de la commune.**

Acquisition d'un nouveau copieur pour la mairie DE_2024_008

Le copieur de la mairie date de 2016 et le contrat d'entretien et d'engagement des copies, signé à l'époque avec EST REPRO est devenu hors de prix.

Monsieur le Maire fera savoir qu'il a résilié ce contrat qui se terminera au 1^{er} juin 2024 et qu'il est donc nécessaire d'acquérir un nouveau copieur.

La commune peut réaliser des commandes via le marché des systèmes d'impression de la CAH à des prix très intéressants.

Le devis pour l'acquisition d'un nouveau copieur KONICA MINOLTA BH C450i se monte à 3 415,23 € HT avec un contrat de maintenance à 0,002 € HT la page N/B et 0,0212 € HT la page couleur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir un nouveau copieur pour la mairie auprès de la société EST MULTICOPIE pour un montant de 3 415,23 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance.**

Refacturation de travaux à M. Baue DE_2024_009

A la demande de Monsieur Pierre-Yves BAUE, domicilié 7 rue de Dauchingen dans le nouveau lotissement, la commune a fait déplacer un candélabre par l'entreprise E.I.E pour un montant de 1 200,00 € TTC.

Ces travaux hors marché ont été payés sur le budget communal et il a été décidé, en accord avec Monsieur Baue, que la moitié du montant lui serait refacturé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE DE REFACTURER 600,00 € à Monsieur Pierre-Yves BAUE pour le déplacement d'un candélabre devant sa propriété.**

Travaux de rénovation de la salle polyvalente : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage DE_2024_010

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission travaux a décidé de débiter cette année des travaux de rénovation de la salle polyvalente avec notamment l'isolation intérieure et la peinture des façades extérieures, le passage d'un chauffage à énergie fossile vers un chauffage à énergie renouvelable, le changement de toutes les ampoules en leds et la mise en place d'une cloison mobile pour couper les deux salles.

Ce chantier estimé à environ 200 000 € devra être soumis à un appel d'offres, la commune ne disposant pas de l'expertise nécessaire pour la rédaction des pièces administratives des marchés publics, elle doit faire appel à un bureau d'études pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au bureau M2i de Wingersheim pour un montant de 6 250,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de confier la mission AMO pour les travaux précités au bureau M2i de Wingersheim pour un montant de 6 250,00 € HT.**

La séance est close à 20h45.